



# SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889  
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme  
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

## Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 30 mai 2022

**Présents :** J. FARCY, V. LECOMTE, D. BALAVOINE, S. DUHEN, P. BUTEUX, M. CAGNARD, C. DAMAGNEZ, J. MARTIN, AM. BECHET, L. NIVELLE, Y. MONIN, M-L. SAVREUX, L. BALESSENT, H. LEVE, L. JOSSE (arrivée à 18h10)

**Secrétaire de séance :** L. BALESSENT

Adoption du PV du conseil municipal du 7 avril 2022

**Madame Valérie LECOMTE (SRA)** demande pourquoi il est indiqué « à l'unanimité » dans le compte-rendu de la mairie dans la mesure où il y avait deux absents. Monsieur MONIN de répondre que deux procurations avaient été données.

**Madame LECOMTE (SRA)** indique également que le PV de la séance précédente (24 janvier) n'a pas été mis au vote.

Madame MARTIN d'indiquer qu'il lui semble que oui, elle l'a pris en note lors de la séance précédente.

**Monsieur MONIN** demande à ce que soit ajouté un point à l'ordre du jour relatif à la prévoyance et la santé des agents communaux.

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

### 1- Autorisation du Maire de recevoir des dons (Café de l'Abbaye) :

**Monsieur MONIN** indique que le trésorier souhaite que nous ayons une délibération du conseil municipal pour pouvoir percevoir les dons.

**Madame LECOMTE (SRA)** demande comment cela se passait les années précédentes.

**Monsieur MONIN** de répondre que dorénavant il y a obligation de passer une délibération pour pouvoir percevoir les chèques du Café de l'Abbaye, mais également pour les autres dons qui seraient perçus.

Adopté à l'unanimité

### 2- Création de poste services techniques :

**Monsieur MONIN** rappelle qu'un poste a été créé en début d'année, mais que la création d'un deuxième poste s'impose : un agent technique au sein de la commune part à la retraite au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Il explique la création de ce poste par le surcroît de travail, et le fait qu'un des agents actuels est en arrêt de travail.

**Madame CAGNARD** demande si la personne travaille déjà dans le domaine des espaces verts.

**Monsieur MONIN** ajoute que la personne recrutée habite SAINT-RIQUIER, qu'elle travaille en espaces verts sur la côte, mais qu'il ne veut pas divulguer son nom aujourd'hui, qu'il le fera lors de la prochaine séance. Le recrutement se fera lorsque cette personne aura donné son préavis car elle travaille dans le privé. L'agent recruté bénéficiera d'un contrat de trois mois avant une mise au stage avant titularisation. La personne devrait arriver au 1<sup>er</sup> juin.

Adopté à l'unanimité

### **3- Vacations funéraires :**

**Monsieur MONIN** explique que les vacances funéraires n'existent plus, sauf lors des départs de corps où la famille n'est pas présente. Il s'agit de mettre un sceau de cire sur le cercueil et une personne de la commune doit être présente.

Le problème étant de se faire payer les 25 € par les pompes funèbres.

**Madame LECOMTE (SRA)** demande qui réalise les vacances. Monsieur MONIN de répondre que c'est lui ou Monsieur FARCY ou un des agents techniques.

Adopté à l'unanimité

### **4- DM paiement tracteur :**

Monsieur MONIN précise qu'une décision modificative est à prendre au sujet de l'achat du nouveau tracteur.

Suite à un retard de livraison de 8 mois et à l'oubli de son report au budget une décision modificative est donc nécessaire pour pouvoir payer.

Adopté à l'unanimité

### **5- Tour élections législatives :**

Pour le dimanche 12 juin 2022 : 1<sup>er</sup> tour des élections législatives :

8H – 11H : Y. MONIN, L. BALESSENT, P. BUTEUX, J. MARTIN

11H – 13 H : D. BALAVOINE, V. LECOMTE, ML. SAVREUX, J. FARCY

13H – 15H30 : C. DAMAGNEZ, L. NIVELLE, AM. BECHET

15H30 – 18H : M. CAGNARD, H. LEVE, S. DUHEN, L. JOSSE

Pour le dimanche 19 juin 2022 : 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives :

8H – 11H : Y. MONIN, L. BALESSENT, P. BUTEUX, J. MARTIN

11H – 13 H : D. BALAVOINE, V. LECOMTE, ML. SAVREUX, J. FARCY

13H – 15H30 : C. DAMAGNEZ, L. NIVELLE, AM. BECHET

15H30 – 18H : M. CAGNARD, H. LEVE, S. DUHEN, L. JOSSE

Scrutateurs : Hubert LEVÉ – Joël FARCY (bâtons)

Adopté à l'unanimité

#### **6- Autorisation d'encaissement de chèque de remboursement suite à un accident de parking à la mairie :**

**Monsieur MONIN** explique que cela fait deux fois que des voitures reculent dans les barrières sur le parking de la mairie. Il ajoute qu'avec la présence des caméras il est facile d'obtenir les plaques d'immatriculation des véhicules incriminés. Après avoir contacté les contrevenants, il faut donc encaisser les chèques qui ont été remis.

Adopté à l'unanimité

#### **7- Numérotation rue Michel et rue du Général de Gaulle + rue Notre Dame :**

**Monsieur MONIN** indique qu'il va y avoir une construction sur le terrain vendu par Monsieur DAMAGNEZ Christian, terrain qui jouxte sa propriété. Cette habitation portera le numéro 2.

**Madame LECOMTE (SRA)** indique que le terrain ne semble pas large pour une construction.

**Monsieur BALAVOINE (SRA)** s'étonne de la construction d'une maison à cet endroit et indique qu'il y a une distance à respecter entre la future construction et la rivière derrière ce terrain.

**Monsieur MONIN** indique qu'effectivement une distance de 3 mètres est à respecter,

**Monsieur BALAVOINE (SRA)** de le reprendre et d'indiquer que la distance est de 4 mètres.

**Monsieur MONIN** d'ajouter que de toute façon cela ne posera pas de problème et que le permis est en attente d'un retour.

Rue du Général de Gaulle, une nouvelle construction portera le numéro 55 bis.

Rue Notre Dame la maison de Monsieur NIVELLE portera le numéro 55.

Adopté à l'unanimité

#### **8- Dépigeonnage – Plan de financement :**

**Monsieur MONIN** indique que la coopérative (CALYPSO) et la maison de retraite participent à cette opération.

Le coût est de 4 750 €. La DRAC subventionne à hauteur de 40%, soit un montant de 1900 €. Sur le montant total, la commune paie 950 € de TVA récupérable.

L'entreprise retenue est DOVE BUSTERS, qui pratique le tir à la carabine, avec des balles spéciales, afin d'éradiquer les pigeons. Les cadavres seront ensuite mis à l'équarrissage.

Adopté à l'unanimité

#### **9- Sécurisation RD32 (trottoirs + neutralisation axiale abords RPC) – Plan de financement :**

Les travaux seront effectués par le Département. La neutralisation axiale représente un coût de 30 000€ dont 50% de subventions du Département. Une subvention à la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre (CCPM), en charge de l'école, a été sollicitée mais à ce jour aucune réponse n'a été donnée.

La route sera refaite sans les coussins berlinois. Des bornes seront installées sur le milieu de la route (un peu comme à ONEUX). La route sera refaite au mois d'août par le Département qui donnera ensuite un créneau pour la pose des bordures centrales sur l'ensemble de la zone 30.

Adopté à l'unanimité

## 10- Protection des agents :

La protection sociale et la prévoyance pour les agents se fera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.  
Un montant de 15 € pour la santé et 17€ pour la prévoyance sera accordée pour chaque agent.

Adopté à l'unanimité

## 11- Informations diverses:

- **Monsieur MONIN** indique que les habitants vont être destinataires d'un courrier de la CCPM. Courrier qui consiste en un programme d'amélioration de l'habitat avec l'opérateur SOLIHA. Ce questionnaire est une étude sur les besoins et les attentes des habitations en termes d'énergie.
- **Monsieur MONIN** rappelle que la fête du Parc se déroulera du 1er au 3 juillet 2022. Il insiste sur le fait que la journée du 1<sup>er</sup> juillet est uniquement réservée aux élus. Qu'elle débutera à partir de 16h30 avec des discours, puis s'ensuivra un cocktail vers 18h30 et enfin un concert.

La journée du 2 juillet se déroulera comme suit :

- 14h à 16h : colloque sur la thématique des bocages en Picardie maritime
- 16h30 – 17h30 : discours d'inauguration dans les jardins de l'Abbaye
- 17h30 – 18h30 : cocktail d'inauguration dans les jardins de l'Abbaye
- 18h30 – 19h30 : concert des chanteurs d'oiseaux et de l'Orchestre de Picardie dans l'Abbatiale.

Samedi 2 juillet :

- 10h à 18h : marché des producteurs locaux et marché des partenaires
- 11h00 : lecture de paysage dans le village de Saint-Riquier
- 14h00 à 18h00 : séances découverte des étoiles dans le planétarium de l'association Jeune Science Picardie Maritime
- 15h, 16h, 17h : contes en picard dans le jardin de l'Abbaye par Jean-Marie FRANCOIS
- 16h00 : spectacle jeune public de la compagnie 3 secondes
- 18h00 : Apéro du patrimoine sur les lieux secrets de l'Abbaye et tournée générale
- 19h00 à 22h00 : concerts groupes de musiques actuelles locaux.

Et toute la journée : jeux picards, visites guidées de l'Abbaye, sorties nature et patrimoine dans le village de Saint-Riquier, animations et ateliers des partenaires.

Dimanche 2 juillet :

- 9h00 : course nature autour du village de Saint-Riquier (parcours de 15 et 30 km)
- 10h00 : balade urbaine en musique dans le village de Saint-Riquier
- 15h00, 16h00 et 17h00 : contes en picard dans le jardin de l'Abbaye par Jean-Marie FRANCOIS
- A 15h00 à 18h00 : guinguette et concours d'assiettes picardes

La buvette sera assurée par le comité des fêtes et la restauration par Monsieur MARTIN ainsi que d'autres restaurateurs sur place.

- **Madame CAGNARD** indique avoir demandé pour que soient nettoyées les marches du beffroi. Monsieur MONIN de lui répondre qu'un devis a été demandé ainsi que pour les marches de la montée principale de l'église.

- **Monsieur MONIN** indique que la route du poisson passera dans la commune en date du 17 septembre prochain vers 17h00. Elle arrivera par les routes de Neufmoulin et Millencourt en Ponthieu par le guet et repartira vers Ailly Le Haut Clocher.
- **Monsieur MONIN**, en réponse à Madame LECOMTE (SRA) lors du conseil précédent, indique qu'après échange avec Somme Numérique la fibre sera installée rue de Gorenflos, un transformateur y étant déjà présent ainsi que sur le parking près de la salle multifonction où se trouvent les points de charge des voitures électriques, où se situe également un dispositif prêt à accueillir la fibre. La commune dispose de la liste des rues où des gaines sont passées. Le reste devrait passer par des gaines Orange.
- **Monsieur MONIN** indique que Monsieur Paul BOUTON, producteur de moules de Bouchot et poissonnier à Saint-Quentin En Tourmont souhaite développer son activité et qu'il lui a donné son autorisation pour s'installer sur la commune le samedi matin.
- **Monsieur MONIN** indique que le 18 juin stationneront des voitures anciennes et qu'il y aura des animations commerçantes.
- **Monsieur MONIN** indique que la commune a été sollicitée pour participer à une Opération Téléphone. Il s'agit d'une opération de recyclage de mobiles. Les inscriptions ont lieu jusqu'au 4 juin. Il faudra communiquer pour savoir si les gens souhaitent apporter leur vieux téléphone.
- **Monsieur MONIN** indique que des personnes ont demandé à visiter le méthaniseur. Il s'adresse à Madame BALESSENT qui indique qu'il n'y a pas de problème pour organiser une visite dans le courant du mois de juin.
- **Monsieur MONIN** indique qu'il n'y aura pas d'autos tamponneuses à la fête de SAINT-RIQUIER.
- **Monsieur MONIN** pose la question au conseil municipal de savoir s'il est pertinent de maintenir Le concours de illuminations des maisons sur la période de Noël au regard du prix de l'énergie. Madame JOSSE interpelle Monsieur MONIN et lui demande si la commune va faire de même et ne plus illuminer le village, afin d'être logique jusqu'au bout. Monsieur MONIN de lui répondre que la commune venait de faire l'acquisition d'une guirlande pour remplacer celle de la salle des fêtes, pour un coût de 3 000 €.

**Monsieur MONIN** ajoute que la suppression des illuminations par la commune l'arrangerait bien car cela représente en coût annuel de 2000 € pour l'installation.

**Monsieur FARCY** indique que les illuminations participent à maintenir l'esprit de Noël dans la commune et que ne plus rien faire c'est dommage.

**Madame JOSSE** ajoute que la suppression du concours des illuminations est une décision pour des économies de bout de chandelle.

Suite au débat, le conseil municipal décide donc de maintenir le concours des illuminations.

Adopté à l'unanimité

- **Monsieur MONIN** indique qu'il y a une recrudescence de demandes de personnes seules et/ou âgées pour évacuer les déchets verts. Il indique que cela prend du temps aux employés

communaux, cela coûte en termes de carburant, que lorsque les agents se rendent à Domqueur, il faut payer pour y déposer les déchets. Aller à Buigny coûte 30 € la tonne et Monsieur MONIN souhaite que cela soit réglé par les personnes qui demandent à ce qu'on évacue leurs déchets. Madame LECOMTE demande comment se ferait le règlement des usagers. Monsieur MONIN de lui répondre que lorsque les agents se rendent à la déchetterie, un ticket leur est remis et que la facture arrivant à la mairie il serait aisé de présenter la facture aux usagers.

**Monsieur BALAVOINE (SRA)** précise à Monsieur MONIN qu'il faut faire voter le conseil.

### Adopté à l'unanimité

- **Monsieur MONIN** souhaite apporter des précisions au sujet de la CCPM et indique que la CCPM ne veut pas participer à l'installation du panneau pour les personnes à mobilité réduite devant l'école.

Il indique également que la CCPM ne souhaite pas non plus participer aux frais de sécurisation devant l'école par un panneau de signalisation photovoltaïque dont le coût est de 7 000 €.

Il indique que s'il n'a pas de réponse positive, il adressera au Président de la CCPM un courrier avec accusé de réception car cela commence à l'agacer.

Il explique que s'il n'y a pas de panneau installé, la gendarmerie ne peut pas verbaliser et la commune ne peut donc pas retoucher la recette des PV dressés.

Il ajoute que s'il n'a pas de réponse positive au courrier concernant la participation aux frais d'entretien et de ménage, chauffage et d'électricité, il interdira l'accès à la salle d'évolution sportive aux élèves dès la rentrée de septembre. Il insiste sur le fait que même si le conseil municipal n'est pas d'accord, c'est ce qui se passera, précisant que la CCPM doit jouer son rôle, être solidaire et que le président a tort de botter en touche. Monsieur BALAVOINE (SRA) demande comment cela se passe, si le Président est seul à décider. Monsieur FARCY de lui répondre qu'il avait fait la demande pour la salle de sport. Monsieur MONIN d'ajouter que la CCPM est propriétaire des salles de sport de Crécy En Ponthieu, du Crotoy et qu'elle en paye l'entretien et qu'à ce titre il ne voit pas pourquoi elle ne paierait pas une partie des frais de la salle de la commune d'autant plus que le regroupement scolaire en profite gracieusement 2 jours par semaine.

### 12- Questions diverses:

- **Monsieur BALAVOINE (SRA)** indique avoir été interpellé sur l'accessibilité au cimetière, expliquant que la personne concernée souhaitait amener sa grand-mère, en fauteuil roulant au cimetière, mais que celui-ci est trop large pour passer la petite barrière à côté du portail (fermé), l'autre barrière étant inaccessible du fait des marches. Monsieur MONIN de lui répondre qu'il est possible de venir chercher une clé en mairie. Monsieur BALAVOINE indique que si c'est un dimanche cela risque d'être compliqué. Monsieur MONIN de lui répondre qu'il est possible de venir chercher la clé en semaine, contre signature, et de déposer la clé de la barrière dans la boîte aux lettres de la mairie. Madame LECOMTE (SRA) demande ce qu'il se passe si plusieurs personnes veulent faire la demande. Monsieur MONIN de répondre qu'il y a plusieurs clés du cimetière à disposition.
- **Madame CAGNARD** interpelle Madame MARTIN en tant que conseillère départementale, en déplorant que le Centre culturel ait été fermé durant le week-end de l'Ascension, et indique que plusieurs touristes s'en sont plaints auprès de l'office de tourisme. Madame MARTIN indique qu'elle a déjà posé plusieurs fois la question, mais que celui-ci reste fermé sur cette

période. Monsieur MONIN d'ajouter que certains personnels départementaux et autres ont fait le pont durant ce week-end et qu'ils avaient trop de congés.

S'ensuit un débat houleux entre Mesdames CAGNARD et MARTIN.

**Madame CAGNARD** insiste sur le fait que ces fermetures ne propulsent pas le centre culturel dans une dynamique de tourisme.

Et précise que rien n'avance c'est dommage.

**Madame MARTIN** de répondre qu'elle faisait ce qu'elle pouvait mais dans tous les cas elle ne peut aller à l'encontre des décisions du président du Département.

**Madame MARTIN** précise également que le projet de déplacer à l'avenir l'office du tourisme au centre culturel n'est pas une bonne idée.

- **Madame LECOMTE (SRA)** demande ce qu'il en est de la Licence IV. Monsieur MONIN d'indiquer que Monsieur FARCY s'était rendu à une réunion d'information. Il indique que ni le maire ni un adjoint ne peut utiliser la licence, il faut que ce soit un élu ou le Président d'une association qui en fasse la demande. Monsieur MONIN d'ajouter qu'on n'allait pas se battre pour une licence et que la commune a jusque 2025 pour l'utiliser. Monsieur FARCY indique qu'il fallait l'utiliser au moins une journée afin de ne pas la perdre. Monsieur BALAVOINE (SRA) d'ajouter qu'elle avait eu un coût et qu'il serait dommage de la perdre.

**Monsieur MONIN** précise que si quelqu'un a le projet de s'installer, la commune lui revendra.

- **Madame LECOMTE (SRA)** demande ce qu'il en est du portage des repas aux aînés. Messieurs MONIN et FARCY de répondre qu'un marché avait été passé. Madame LECOMTE indique qu'il serait bien de voir la situation au global, et pourquoi pas demander un audit.
- **Madame LECOMTE (SRA)** après avoir vu sur le site de la mairie qu'étaient annoncées la marche gourmande et la fête de la bière, demande si chaque association peut indiquer ses événements via le site de la mairie. Monsieur LEVE indique que tout événement peut être communiqué via le Bureau d'Informations Touristiques. Monsieur MONIN d'ajouter que n'importe quelle association peut effectivement demander à ce qu'un événement soit signalé sur le site de la mairie.
- **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande ce qu'il en est des horaires de la Poste, car il est déjà arrivé, qu'aux heures d'ouverture, celle-ci soit fermée. Monsieur MONIN de répondre que les horaires de la Poste sont imposés. Que lorsque l'agent de la Poste est en formation ou absente, effectivement la Poste reste fermée. Madame LECOMTE (SRA) demande s'il n'y a pas de brigade de remplacement dans ces cas-là. Madame BRAILLY (secrétaire de mairie) de prendre la parole et d'expliquer la différence entre une agence postale et une agence communale. Celle-ci réside dans le fait que l'agent présent dans l'agence communale dépend de la commune et est rémunéré par la commune.

Clôture de séance à 19 h 20.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 07 juin 2022